

Rapport de la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaidès, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguët, M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à l'étude de la commission spécialisée en date du 22 novembre 2011. Elle a été traitée lors des séances du 8 décembre 2011, 12 janvier 2012, 8 et 22 mars 2012 sous la présidence de M^{me} Maria Casares. Les notes de séances ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Christophe Vuilleumier que nous remercions pour leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que sur le territoire de la Ville de Genève existent un riche patrimoine historique de parcs, jardins et promenades – héritage de l'esprit baroque ou classique du XVIII^e siècle, créé ou remodelé dans le goût romantique du XIX^e siècle – mais aussi des réalisations plus récentes de qualité;
- qu'un premier travail de recensement par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) section suisse a déjà été effectué, répertoriant les parcs et jardins historiques sur le territoire de la commune de Genève;
- que quelques publications et expositions ont eu lieu sur le thème des parcs et jardins historiques à Genève (entre autres à l'Institut et Musée Voltaire en 2008) comme premières approches scientifiques de connaissance de ce vaste domaine;
- qu'aucune étude générale, à part des monographies sur des objets isolés, n'a été effectuée jusqu'à présent afin de recueillir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges d'intervention, entretien ou réhabilitation dans ces espaces historiques;
- qu'un grand nombre d'erreurs ont été commises par le passé lors d'interventions malheureuses dues à l'absence de cet instrument fondamental – remplacement ou introduction de plantations d'espèces sans respect de la com-

position originelle, géométrie des plantations (alignements et espacements) erronée, excès d'entretien effaçant la substance historique, introduction d'activités sans rapport avec le sens et l'esprit des lieux, utilisation de matériaux et de mobilier inadéquats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

Séance du 8 décembre 2011

Audition de M^{me} Martine Sumi, motionnaire

M^{me} Sumi commence son intervention en précisant qu'elle n'est certainement pas la personne la plus compétente pour en parler parmi tous les motionnaires.

Néanmoins, elle évoque que Genève a la chance d'avoir un riche patrimoine historique et c'est donc sous l'angle culturel de la préservation et de l'entretien des parcs et jardins historiques que se place cette motion. Il y a quelques années a eu lieu un premier travail de recensement. En 2008 s'est tenue au Musée Voltaire une exposition, initiant un travail autour de l'histoire des jardins à Genève. Un livre a été publié sous la direction de l'un des motionnaires, M. Thomaidès.

La question posée par cette motion est celle de faire en sorte que tout ce travail de recherche forme une base de données pour les services responsables de l'entretien, de la restauration ou transformation des parcs et jardins, soit le Service des espaces verts (SEVE) et le Service d'urbanisme. Le but est, d'une part, d'éviter les erreurs du passé, de supprimer sans connaître et de restaurer sans savoir. D'autre part, d'élaborer une ligne directrice du patrimoine des parcs et jardins de la Ville qui résiste aux changements de direction des services.

Elle signale qu'une pétition traite un sujet analogue concernant l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais, et que les commissaires attendent les résultats des travaux pour intégrer certaines recommandations.

Elle propose, enfin, d'auditionner les auteurs de l'étude faite sur ce patrimoine.

Un commissaire se demande donc jusqu'où on doit figer un patrimoine qui deviendrait intouchable, sachant que celui-ci, par définition, est évolutif. Il aimerait cibler plus précisément les lieux qui méritent d'être préservés.

M^{me} Sumi lui répond que l'invite de cette motion dit bien qu'il faut étudier la question, qu'il n'y a pas, de sa part, de volonté de tout figer, mais un souhait très clair de donner des lignes directrices.

Un commissaire craint que cette motion ne devienne une nouvelle usine à gaz relative à la gestion des parcs. Tout en étant d'accord de planter des arbres et d'augmenter la verdure à Genève, il se méfie de cette protection extrémiste du patrimoine. Il demande s'il n'y a pas déjà, au sein du SEVE et de l'administration, un recensement précis de ces parcs.

M^{me} Sumi lui répond qu'il n'y a pas de règlements adéquats. Le seul travail, relatif à l'angle historique et culturel de ce qui existe à Genève, a été entrepris par le Conseil international des monuments et des sites, section Suisse. La motion qu'elle propose n'est pas faite pour figer le paysage urbain dont font partie les promenades et les parcs. Elle a pour but de protéger ceux qui méritent de l'être. Les outils, pour faire appliquer l'éventuel cahier des charges, seraient attribués au SEVE et à d'autres services qui disposent des moyens nécessaires à leur recensement et leur conservation. Le problème est que, selon elle, il manque aujourd'hui une ligne directrice précise au niveau de l'administration.

Une autre commissaire trouve que cette motion tombe au bon moment puisque, effectivement, la commission des pétitions a pu écouter des propositions de pétitionnaires qui ont élargi le débat en ce qui concerne la plaine de Plainpalais. Cette plaine a, en effet, une valeur patrimoniale, historique et émotionnelle qu'il faut prendre en compte. Elle remarque, à ce sujet, que ce qui ressort assez clairement dans les débats réside en la méconnaissance du patrimoine historique de la Ville. En France, par exemple, on valorise le passé parce que le visage d'une ville est aussi lié à ce qui a été bâti autrefois. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'une attache vieillotte au passé, mais, au contraire, trouve cohérent de protéger certains arbres et jardins qui ont pu marquer la vision des Genevois. Il faut une conscience culturelle sur ce point et elle se réjouit que ce document soit présent pour le rappeler. Il s'agit donc d'une motion qui mérite toute son attention.

Un commissaire se demande ce qu'implique toute cette recherche et se demande s'il existe une association compétente qui aurait fait le travail pour nous renseigner.

M^{me} Sumi le renvoie à la question de la motion qui est de consulter des historiens des parcs avant de décider de transformations.

Un commissaire remarque que le contexte, qui prévaut depuis un an et demi, est une certaine hypersensibilité de la part d'une partie de la population en ce qui concerne les abattages d'arbres. Il propose avant toute chose d'auditionner le SEVE.

M^{me} Sumi rappelle que, à l'intérieur de la Ville de Genève, il y a les moyens nécessaires pour financer une étude de ce genre. Elle rappelle que la Ville appuie en partie le Musée Voltaire qui a réussi à sortir une étude sur les promenades historiques. Il ne s'agit pas de surcharger le SEVE.

La présidente demande si les commissaires ont des propositions d'auditions.

M^{me} Sumi propose d'auditionner les auteurs du livre parce qu'ils disposent de la matière nécessaire pour présenter le contenu du projet de la motion et pour répondre aux éventuelles questions.

Un commissaire propose, quant à lui, d'auditionner le SEVE afin de réorienter la motion. Il constate qu'on ne parle pas forcément de parcs, mais également de paysages urbains.

Un autre commissaire souhaite plus précisément entendre quelqu'un qui aurait la compétence historique et architecturale des monuments et sites de la Ville.

M^{me} Sumi, en écho aux propos de plusieurs, propose d'entendre les auteurs avant le SEVE.

Vote

La présidente met au vote l'audition des auteurs du livre *Jardin, jardins*, cette audition est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 12 janvier 2012

Audition de M. Pierre Maudet, magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet estime que ce projet de motion est excellent. Il rappelle que cette motion date de mai 2010 et il ne comprend pas que son prédécesseur ne l'ait pas déjà réalisée. Il ajoute ne pas avoir attendu cette motion pour donner l'ordre, cet automne, de réaliser ce cahier des charges et de faire l'inventaire des parcs et jardins publics historiques. Il invite la commission à voter ou non cette motion car, quoi qu'il en soit, il a décidé de faire le nécessaire. Il ajoute que, d'ici que le Conseil municipal ait voté cette motion, l'inventaire aura largement avancé, mais qu'adopter cette motion représenterait un encouragement. Il souligne que cette motion est une excellente idée, même si elle ne vient pas de son bord et il pense qu'il n'est pas nécessaire de mener un long débat sur la question.

La présidente ouvre alors le tour des questions.

Un commissaire remarque que ce projet sera réalisé même si le Conseil municipal le refuse. Il demande ce que cela coûtera.

M. Maudet répond que ce projet ne coûtera rien pour l'instant puisqu'il s'intègre dans le cadre des budgets existants. Il ajoute qu'il a engagé une per-

sonne temporaire, qui est qualifiée pour faire cette étude, et il précise qu'il ne demande pas un centime de plus. Il ajoute que le Conseil administratif est intéressé par ce projet et souhaite avoir une vision claire de la valeur patrimoniale des grands parcs. Il pense que c'est l'un des rôles de la Ville que d'avoir cette vision, non seulement sur les bâtiments mais également sur le patrimoine non bâti. Il remarque qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance exacte des arbres du Jardin anglais ne serait-ce que lors des manifestations et afin de développer une politique de réarborisation digne de ce nom.

Un commissaire signale qu'une pétition sur la protection du patrimoine arboré a été traitée et il pense que cette motion va dans le même sens. Il explique qu'un certain nombre d'habitants s'étaient inquiétés du remplacement un peu hâtif des allées de marronniers sur la plaine de Plainpalais.

M. Maudet déclare ne pas avoir été auditionné à ce propos.

M^{me} Sumi rappelle que l'idée était partie d'un travail réalisé avec la Ville et d'une exposition qui s'était déroulée au Musée Voltaire. Elle remarque qu'il avait semblé important d'affiner cette étude au niveau de la Ville afin de bien situer les richesses patrimoniales.

M. Maudet réitère qu'accepter cette motion permet de donner un signal pour aller plus loin et que des décisions difficiles devront être prises au sujet des coupes et des renouvellements. Il ajoute que tout ce qui permettra de replacer ces décisions dans un contexte historique sera le bienvenu. Qu'il est intéressé par cet aspect et que, après huit mois de gestion du SEVE, il a le sentiment que la Ville a hérité d'un patrimoine arboré extraordinaire, riche et varié, qui date de cent cinquante à deux cents ans. Il remarque que le vieillissement est plus rapide aux Bastions en raison des manifestations qui s'y déroulent et il déclare qu'il est nécessaire d'avoir un inventaire parce que des décisions difficiles devront être prises au sujet des coupes et des renouvellements.

M. Maudet remarque aussi que la motion attaque très directement le précédent magistrat socialiste puisqu'il est dit qu'il n'y a pas eu de vision pendant douze ans et il pense que la critique est assez sévère à l'égard de son activité dans ce domaine.

M^{me} Sumi répond que la motion n'évoque pas les douze dernières années mais les cent dernières années!

M. Maudet répond que la situation n'est pas aussi tributaire des magistrats et des directeurs du SEVE puisqu'il est question de parcs et de promenades historiques qui ont été légués il y a cent cinquante ans. Il remarque que la question porte sur la perpétuation de legs de propriétés privées. Il évoque, par exemple, Beaulieu en signalant qu'il s'y trouve le plus grand cèdre d'Europe. Il ajoute qu'il fera, au printemps, une présentation de ses intentions et de celles du Conseil administratif dans le domaine de la politique arborée. Il pense qu'il faut expliquer

cette vision à la population afin d'atténuer les plaintes récurrentes sur les abatages. Il ajoute qu'il faut faire de même avec le fleurissement de la ville qui doit être amélioré. Il précise que le SEVE peut être l'instrument de l'embellissement de la ville. Il répète que l'intention de la motion est juste.

Un commissaire craint que cette motion entraîne une restriction des possibilités d'avenir et que l'on ne parvienne plus à construire quoi que ce soit. Il souhaiterait l'amender pour présenter un texte plus simple sollicitant un inventaire, sans demander de cahier des charges.

M. Maudet répond qu'il faut alors demander au Conseil administratif de procéder à une étude historique des promenades publiques et des jardins et de la publier. Il ajoute encore qu'il n'y a pas que le SEVE qui soit sollicité mais également l'unité patrimoine dirigée par M. Beuchat qui se trouve dans le département de M. Pagani. Il ajoute qu'il lui demandera son avis sur la question car il serait idiot de ne pas s'adjoindre les compétences de ce service qui travaille en collaboration avec les Archives de la Ville. Il indique que l'on trouve des informations très intéressantes dans les legs conservés aux Archives. Il explique qu'une personne a été engagée en temporaire pour huit mois et que cela représente environ 80 000 francs de salaire déjà existants au budget, plus des compétences de collaborateurs. Il précise que c'est une affaire à 100 000 francs sur le budget courant.

Un commissaire propose d'éliminer la mention du SEVE dans la motion et de dire simplement *«de demander au Conseil administratif de faire élaborer les études nécessaires»*.

Une commissaire demande si, dans le cadre de cette étude, il pourrait être pris en compte, à la demande des pétitionnaires, certains arbres qui représentent, émotionnellement et patrimoniallement, un élément de référence à certains lieux de la ville. Elle rappelle que certaines coupes ont été faites de manière brutale et que cela laisse l'impression d'un manque de sensibilité.

M. Maudet répond que ces désirs ont été anticipés puisque M. Tornare, M. Mugny et lui-même ont lancé, l'année dernière, un inventaire des arbres de Genève qui inclut l'aspect patrimonial. Il ajoute que cet inventaire permet de faire une gestion sur mesure des arbres isolés et d'informer les citoyens en toute transparence des projets d'abattage. Il ajoute que l'on peut consulter cet inventaire sur internet et que ce projet a été réalisé par le Conservatoire et Jardin botaniques, le SEVE et la DSIC.

Cette même commissaire répond qu'il faudrait faire connaître cet inventaire. Elle ajoute qu'il serait peut-être judicieux de songer à faire un livre sur le sujet afin de pallier ce déficit d'informations.

M. Maudet pense en effet que l'on manque singulièrement d'ouvrages papier. Il ajoute avoir renoncé à le faire cette année puisqu'en 2013, on fêtera les 150 ans

du SEVE. Il aimerait donc faire un ou deux ouvrages pour le compte de la Ville sur le sujet à cette occasion.

Séance du 8 mars 2012

Audition de M^{me} Amsler, historienne de l'art, M^{me} Bovay, architecte, et M. Thomaidès, auteur du livre et motionnaire

Une commissaire souhaite les entendre de manière résumée sur l'exposition s'étant déroulée à l'Institut du musée Voltaire et sur le contenu de leur ouvrage.

M^{me} Amsler répond que leur ouvrage est le résultat de recherches auprès de particuliers. Elle ajoute que l'exposition a montré des plans de jardins et d'espaces qui ont été passablement modifiés. Elle rappelle, ensuite, que la nature a ses lois propres et n'est pas pérenne. Elle précise que les arbres vieillissent et gagnent en majesté. Et elle remarque que, pour des raisons d'entretien, ces magnifiques éléments disparaissent. Elle mentionne que ce livre est donc un livre d'images des aménagements de ces espaces au cours des grandes périodes à Genève, en écho aux modes dans le reste de l'Europe.

Elle remarque que le livre débute à la fin du XVIII^e siècle et va jusqu'au XX^e siècle. Elle mentionne encore que l'écart entre les documents et la réalité actuelle permet de mesurer les pertes et les erreurs de replantation. Elle pense que tout cela mériterait donc d'être mieux connu pour mieux gérer le développement sur le long terme.

M. Thomaidès ajoute que l'on ne peut pas reprocher au SEVE de ne pas entretenir les espaces verts mais il remarque qu'un excès d'entretien sans cahier des charges peut aussi parfois effacer la substance historique par méconnaissance.

M^{me} Bovay ajoute que tous ces grands jardins ont structuré le paysage que l'on connaît actuellement et ce jusqu'à très récemment. Elle ajoute que ces ensembles avaient une cohérence entre eux et elle observe que c'est le manque de vision d'ensemble qui entraîne 80% des interventions maladroites. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle un cahier des charges sur tous ces éléments est nécessaire.

Un commissaire craint que la motion demande de stratifier tout ce qui existe et empêche toute modification sous prétexte qu'il s'agit d'un patrimoine historique.

M. Thomaidès répond que le but n'est pas de muséifier les règles de protection mais il ajoute que, si l'on comprend les espaces, ce qui a prévalu à leur création et aux compositions d'origine, il est possible d'intervenir mieux sans faire n'importe quoi, et de garantir une cohérence avec le passé en établissant des principes pour guider les modifications.

M^{me} Amsler signale avoir eu l'occasion de travailler sur le parc Barton et elle s'est rendu compte que, outre la problématique d'extension de l'OMC, d'autres évènements bien pires étaient en cours comme des captages d'eau pour le refroidissement de Serono qui ont fait disparaître des arbres magnifiques le long des rives. Elle ajoute que tout au long du rivage existait un filtre d'arbres avec des ouvertures donnant sur le haut lac. Elle ajoute que ce filtre arborisé a presque complètement disparu à cause de plusieurs interventions lourdes. Elle précise que le SEVE, en l'occurrence, le justifie en disant que ces arbres étaient secs. Elle ajoute qu'il faut d'abord déterminer si ces arbres ont une importance dans la composition de l'espace et par quoi il faut les remplacer, des feuillus ou des conifères dont les natures sont très différentes.

M. Thomaidès évoque un autre exemple, soit le parc La Grange qui possédait une allée de marronniers du XVIII^e siècle, remplacés, dans les années 1970, par des bouleaux qui ont complètement modifié le contexte. Il ajoute que ces bouleaux ont été abattus depuis lors et remplacés par des chênes d'Amérique, des arbres qui donnent une autre image et d'autres couleurs. Il ajoute que l'on peut se demander pourquoi avoir opéré un tel choix, et il précise qu'il serait possible de replanter des marronniers. Il précise que les règles peuvent donc être très simples.

M^{me} Amsler ajoute que des cahiers des charges donneraient également l'occasion de définir des secteurs pouvant se permettre plus de souplesse que d'autres qui doivent conserver les traces historiques. Elle rappelle qu'il y a des espaces qui méritent de conserver toute la substance historique, d'autres sont moins sensibles

Un commissaire présente alors sa proposition d'amendement qui est de remplacer «à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades parcs et jardins historiques» par «*Pour le recensement précis du patrimoine historique des parcs, jardins et promenades*».

M. Thomaidès répond que cet amendement vide la motion de sa substance.

M^{me} Amsler ajoute qu'il y a déjà eu des recensements. Elle explique que le but est de savoir ce que l'on fait de ces espaces et comment les entretenir de telle manière qu'ils conservent ou qu'ils retrouvent des caractéristiques typiques de leur époque.

Un commissaire se réfère à l'audition de M. Maudet qui appelle de ses vœux l'approbation de cette motion. Elle ajoute que travailler dans cette direction serait une dimension qui réjouirait le SEVE.

Un commissaire se déclare très sensible à cette motion et elle remarque qu'il est assez triste qu'il faille écrire ce genre de motion. Elle rappelle alors que les souverains d'autrefois avaient le goût de ce qui était beau et de l'apparat et n'avaient pas besoin d'en passer par des commissions. Elle pense qu'une invite qui demande de faire appel à des spécialistes lorsque l'on restaure un parc semble

élémentaire. Elle remercie alors les auteurs pour leur ouvrage et elle pense qu'il est nécessaire de diffuser ce patrimoine.

M^{me} Amsler déclare encore que Genève possède un très riche patrimoine qui est souvent lié aux maisons de maître qui organisent la campagne et qui la structureraient. Elle ajoute que c'est un héritage exceptionnel à l'échelle de la Suisse.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare sa crainte qu'on ne puisse plus rien toucher si les invites sont trop précises. Il propose alors de réfléchir à une phrase qui soit moins contraignante.

Une commissaire libérale-radicalise ajoute que cette motion va dans le bon sens, celui dans lequel travaillent déjà les services et que son groupe la soutiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'une ville est belle grâce à ses arbres et qu'il soutiendra cette motion.

Un commissaire socialiste déclare que cette motion est très claire et demande, d'une part, de réaliser des études et propose, d'autre part, un outil de travail pour les employés du SEVE. Elle ne voit pas ce qui l'empêcherait d'accepter cette motion.

La présidente déclare que le groupe Ensemble à gauche votera ce projet. Elle pense que c'est un outil indispensable et elle mentionne faire confiance au magistrat en charge.

Un commissaire revient sur ses craintes et propose un amendement réduit à l'incise «...dans la mesure du possible».

La présidente soumet au vote l'amendement qui est refusé avec 6 non (1 EàG, 2 S, 1 UDC, 2 LR) contre 3 oui (1 Ve, 2 MCG).

Un commissaire propose une recommandation, à savoir: «rendre publique cette étude par le biais d'une carte interactive *online*».

La présidente met au vote la motion M-922 ainsi que la recommandation qui sont toutes deux acceptées par 7 oui (1 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 LR, 1 EàG) et 2 absentions (MCG).